

# Éditorial : le peuple à demi souverain a voté

Autor(en): **Alliaume, Philippe**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Suisse magazine = Swiss magazine**

Band (Jahr): - **(2015)**

Heft 315-316

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## LE PEUPLE À DEMI SOUVERAIN A VOTÉ<sup>1</sup>

Voici – sous réserve des élections au Conseil des États – une période de calme relatif après une période d'intense activité pour la démocratie suisse. Prochaine étape : les élections au Conseil fédéral et la bataille pour le second siège UDC. Réjouissons-nous de la vigueur d'un système où il ne suffit pas de prendre place sur une liste pour être élu, vraie proportionnelle oblige (SM n° 297) et où – à quelques exceptions près – la majorité de la campagne ne se fait ni dans la presse à scandale ni dans la presse judiciaire. Certes moins d'un Suisse sur deux a participé à cette élection. Mais ce serait faire une analyse erronée que d'en déduire un désintérêt pour la politique de la part du citoyen suisse. Le citoyen français se déplace souvent pour émettre un vote protestataire et s'en mordre les doigts quelques mois après en constatant les lendemains qui déchantent. Le citoyen suisse élit, mais parfois aussi décide activement de laisser les choses se faire comme prévu.

Il n'est pas certain que la même logique puisse s'appliquer aux Suisses de l'étranger. Les malheureux candidats qui ont fait campagne sur ce thème, sans soutien d'ailleurs des faitières censées représenter les intérêts des Suisses de l'étranger, ont obtenu, à une exception près, des résultats plus que modestes. Le seul à avoir récolté un nombre honorable de suffrages est l'ancien ambassadeur de Suisse Tim Guldemann, élu sur une liste PS à Zurich. Certes, il est et entend rester suisse de l'étranger (en résidence à Berlin et en vacances en Engadine), mais il a surtout été élu pour sa personnalité propre. Lourde tâche pour lui s'il entend défendre les Suisses de l'étranger alors qu'on l'attaque déjà sur le fait qu'il y réside et sur le bilan carbone éventuel de ses allers-retours Berlin-Berne.

Lourde tâche aussi quand il en viendra naturellement à reprendre position sur les relations entre la Suisse et le vaste monde, sujet qu'il connaît bien et dont nous vous

reparlerons prochainement en sa compagnie. Il se confrontera à une communauté suisse de l'étranger dont une partie, issue de l'émigration, entretient un *Heimweh* qui la rapproche des positions de l'UDC et l'autre, souvent plus jeune, est plus proche de valeurs mondialistes et socialistes. Son expérience d'ambassadeur lui permettra peut-être de faire le grand écart au-dessus du marigot dans lequel l'OSE s'est noyée. En tous cas il aura fort à faire en matière de défense des droits des Suisses dans l'Union européenne.

Nous continuerons à faire le point régulier de ces droits dans notre rubrique droit franco-suisse, qui accueille une nouvelle signature invitée par Me Itin. Elle vous rendra attentifs à ce qu'il convient de faire pour préserver vos droits en matière de double imposition et aussi sur les moyens de vous faire rembourser ce que vous avez payé à tort. Nous vous rappelons que ces chroniques sont rédigées par des professionnels du sujet. Mais attention : il est impossible d'y traiter chaque cas particulier, n'hésitez pas à faire étudier le vôtre si nécessaire. Nous essayons de couvrir régulièrement tous les aspects qui vous intéressent, mais le droit est une matière changeante, surtout fiscalement, et nos prévisions « politiques » n'ont pas toujours été suivies. Actualisez donc régulièrement la connaissance de vos droits.

En attendant, nous vous souhaitons « tout de bon » pour les fêtes qui approchent, en espérant que la petite carte cadeau jointe à votre magazine vous permettra, comme l'année dernière, de soutenir *Suisse Magazine* en l'offrant à un de vos proches, ou qu'à défaut au moins vous en apprécierez la beauté graphique et les paysages enneigés.

Y. Alliaume

Philippe ALLIAUME

Rédacteur en chef

redaction@suissemagazine.com

<sup>1</sup> A vous de remettre les mots dans le bon ordre